

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 354

**Rubrik:** Courier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bateau pour les marginaux : remous

Notre article (DP 350) « Un mécène offre un bateau aux marginaux » a suscité les réactions les plus diverses, dont celle de ce Fribourgeois qui propose de consacrer une partie de son temps à l'entreprise (suggestion transmise aux intéressés !). M. Guy Fontanet s'est lui aussi arrêté sur les trois colonnes en question. Et il nous fait parvenir quelques précisions qui ne sont pas sans importance. Nul n'est en effet mieux placé que le chef du Département genevois de justice et police pour faire connaître la position du Conseil d'Etat face à ce projet... Par ailleurs, il nous paraît indispensable de noter qu'à titre personnel M. Fontanet exprime son soutien aux personnes qui ont lancé la communauté des Moulins (dont nous expliquons les tenants et aboutissants) puisque les mêmes personnes, à peu de chose près, se retrouvent derrière le « Genève ».

« J'ai été étonné, écrit M. Fontanet, de lire la phrase suivante : « L'association dispose de soutiens puissants et influents, assez habiles peut-être

pour renverser les oppositions de MM. Vernet, Duboule et Fontanet... ».

» Qu'en savez-vous ?

» Vous supposez que le Conseil d'Etat était divisé au sujet de la réponse à présenter à la requête de la Mission intérieure de l'Eglise nationale protestante. Je dois souligner que vous vous trompez. » Je vous le dis d'autant mieux que personnellement je voue une très grande admiration aux personnes qui ont œuvré pour créer et maintenir la communauté des Moulins, et que je n'ai jamais caché, au contraire, que la collectivité genevoise devait la soutenir. »

Voilà qui, tout en n'infirmant pas catégoriquement notre diagnostic global pourrait éclairer quelque peu les perspectives d'avenir des promoteurs de l'entreprise ! Car le Conseil d'Etat genevois, nos lecteurs doivent le savoir, a bel et bien refusé son accord au lancement du « bateau pour les marginaux », faisant état notamment du coût de l'amarrage et de la vétusté du bâtiment. L'association pour le « Genève » a, quant à elle, manifesté son intention de « répondre dans un proche avenir aux objections techniques avancées par le Conseil d'Etat ». Elle sait maintenant quels sont les appuis qui lui sont acquis.

## L'altruisme professionnel et les services sociaux

La société industrielle, dans laquelle toutes les activités sont compartimentées, segmentées, sous le signe de l'efficacité, a fait de l'altruisme une profession. Elle a confié à des spécialistes l'immense domaine des relations sociales, en désignant en son sein, par un label de qualité, des personnes compétentes pour approcher autrui, parler avec lui en confiance lorsqu'il se heurte à l'échec, au rejet ou à la misère.

En France, par exemple, le rapport de la Commission d'action sociale du VIe Plan laisse apparaître cette tendance : « Pour satisfaire aux be-

soins, il faudrait multiplier par cinq le nombre des éducateurs spécialisés, doubler celui des assistantes sociales polyvalentes de ce secteur et former 1500 personnes en économie sociale et familiale ».

Ce mouvement de professionnalisation doit mener à la ruine si la société croit qu'elle peut remettre à une « caste » le mandat délicat du sauvetage altruiste, et permettre ainsi au reste de la population de continuer à « faire tourner » la machine sans trop de tracas.

Il s'agit donc d'être spécialement attentif à l'évolution des secteurs des services sociaux, et parallèlement de garder en mémoire l'existence d'autres organismes, s'inscrivant dans des trajectoires moins officielles. Voyons Genève, par exemple !

Parmi les diverses institutions genevoises s'occupant de la lutte contre la drogue, on trouve le service médico-pédagogique, rattaché au Département de l'instruction publique qui a créé, il y a plusieurs années, un secteur touchant à l'hygiène mentale et à la psychiatrie des adolescents. Son service d'urgence travaille en collaboration avec une deuxième institution, le Centre psycho-social universitaire. Ce dernier, rattaché, lui, au Service de psychiatrie de l'Université de Genève, a des compétences étendues dans des domaines tels que l'alcoolisme, la déficience mentale, la psychothérapie, la psychiatrie (policlinique), s'étendant en de nombreux services de consultation, et s'est vu, il y a trois ans, attribuer le Centre des Vollandes. Le Centre psycho-social universitaire se caractérise par une rotation rapide du personnel (« gérée » par la Faculté de médecine) ; il tend aussi à devenir une énorme machine : l'effectif du personnel psychiatrique ambulatoire, par exemple, est passé de 40 personnes en 1965, à 200 personnes en 1975.

Le Centre des Vollandes, quant à lui, sous l'impulsion des docteurs Ladame et Déglon, se verra probablement renforcer d'ici peu par un dispositif de soins complets qui comprendra un centre d'accueil (« drop-in » de Montchoisy) avec une équipe médicale fixe (possibilité de consulter divers spécialistes), une unité de désintoxication (sevrage de dix jours dans un centre médical), un centre de post-cure urbain en vue d'une réinsertion sociale (après une réadaptation de six mois à une année dans une ferme aux alentours de Genève).

Cette volonté de prise en charge beaucoup plus globale rendra nécessaire, on le voit, de nouveaux investissements. Le Conseil d'Etat genevois, dans un rapport faisant suite à une motion concernant la psychiatrie de l'adolescence, a d'ores et déjà donné un avis favorable à la formule du « drop-in » (bien que son ouverture, prévue en janvier 1976, selon le Dr Déglon, semble avoir été repoussée à cet automne) ainsi qu'à la création d'un centre thérapeutique « situé dans la campagne »,